



A qui dois-je adresser ma plainte contre un propriétaire de magasin fumant dans son magasin ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 26 novembre 2014

Je voudrais savoir à qui je dois m'adresser pour faire une plainte contre un magasin ?? Le propriétaire fume à tous les jours à l'intérieur. Déjà plusieurs inspecteurs sont déjà allés et rien ne c'est passé. A l'animalerie Safari de Granby le propriétaire se permet de fumer a l'intérieur tous les jours !

Réponse :

Vous pouvez [déposer une plainte](#) au commissariat ou à la gendarmerie dont dépend géographiquement ce magasin. Nous conseillons toujours de ne pas accepter de main courante afin que votre dossier ne soit pas enterré.

Vous pouvez également déposer [une plainte](#) devant le procureur de la république ou demander [au conciliateur de justice](#) de régler pour le mieux ce litige.

En l'absence de preuve ou de témoignages d'autres personnes, ces trois moyens de recours ont peu de chance d'aboutir. Néanmoins, comme les [animaleries](#) relèvent de l'autorité du Préfet, vous pouvez lui adresser une copie du procès verbal de votre plainte ainsi qu'à la [Direction départementale des services vétérinaires](#) qui est sous son autorité.